

DG/2001/52
Original: français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de la cérémonie de proclamation
des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité

UNESCO, 18 mai 2001

Monsieur le Président de la République du Mali,
Votre Altesse,
Madame la Présidente du Conseil exécutif,
Excellences,
Monsieur le Président du jury,
Éminents membres du jury,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je procède à l'ouverture de cette cérémonie de première proclamation par l'UNESCO de chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, qui marquera à n'en pas douter une date historique dans l'histoire de notre Organisation.

Comme je l'ai dit mardi matin, à l'ouverture des travaux du jury, cette cérémonie est l'aboutissement d'un effort et d'une réflexion pionnière engagés à l'UNESCO depuis plus de vingt ans. A l'époque, la notion de patrimoine immatériel était loin de susciter l'intérêt qu'elle connaît aujourd'hui, et restait le domaine réservé de quelques chercheurs spécialisés.

L'UNESCO, dans le volet de sa mission concernant la culture et les moyens de la préserver dans toute sa diversité, a très tôt développé un instrument qui a forgé une partie de sa réputation : je veux parler de la Convention du patrimoine mondial de 1972, qui a connu un succès extraordinaire, et qui a démontré maintes fois son utilité et son extrême pertinence. Lorsque j'étais Président du Comité du patrimoine mondial, juste avant d'être élu à la tête de l'Organisation, j'ai cependant très fortement ressenti un déséquilibre. Il avait trait à la répartition géographique des sites inscrits sur la Liste du patrimoine, plus largement représentatifs du « Nord ». Ce déséquilibre traduisait en fait une faiblesse de notre dispositif, qui, visant exclusivement à protéger le patrimoine matériel, négligeait le patrimoine immatériel, et écartait de ce fait un grand nombre d'éléments culturels pourtant fondamentaux dans la carte de la diversité culturelle, qui appartenaient souvent à des cultures du « Sud ». L'UNESCO ne pouvait véritablement remplir sa mission de préservation de la diversité culturelle qu'en portant une égale attention à ses deux éléments constitutifs : le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel.

Le grand philosophe et sage malien, Amadou Hampaté Bâ, qui a suivi très étroitement les travaux de l'UNESCO au cours de sa longue carrière, disait : « En Afrique, lorsque un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. » Cette belle image était une invite à trouver les moyens de préserver des assauts du « feu » de l'histoire les « bibliothèques du patrimoine culturel immatériel ».

Dès que je suis arrivé à l'UNESCO, en novembre 1999, j'ai voulu que l'UNESCO place cette question en tête de ses priorités. Car il y a urgence en la matière, et chaque jour qui passe laisse derrière lui des cendres. J'ai donc mené deux actions complémentaires en parallèle, l'une dans le court terme — c'est la Proclamation —, l'autre sur le plus long terme — c'est le projet d'un instrument normatif.

Il nous fallait en effet de toute évidence un autre instrument normatif, à l'instar de celui mis en place pour le patrimoine matériel, qui permette de protéger efficacement le patrimoine culturel immatériel et qui aide les gouvernements et les communautés qui en sont dépositaires à le faire vivre. Mais la réflexion conceptuelle et juridique qu'il suppose ne peut s'inscrire que sur le long terme. Même si nous avons déjà avancé, en particulier grâce à la réunion d'experts que j'ai convoquée à Turin récemment pour réfléchir sur une définition du concept de « patrimoine culturel immatériel » et sur l'opportunité, les objectifs et les principes qui devraient sous-tendre un instrument normatif, nous sommes aux premières étapes dans l'établissement d'un tel instrument.

C'est pourquoi j'ai voulu, en parallèle, doubler cette action sur le long terme avec une action plus immédiate, plus concrète aussi. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité constituer une première liste du patrimoine culturel immatériel reconnu par l'UNESCO. Le Conseil exécutif a tout à fait soutenu cette double démarche.

Je voudrais ici écarter tout malentendu. Il est bien évident que figurer sur une liste n'est pas, en soi, un moyen concret de préservation. Il peut même sembler à certains un simple *hit parade*. Mais la liste que nous établissons implique un certain nombre d'engagements qui sont, quant à eux, très concrets.

D'une part, le dépôt d'une candidature implique de la part d'un État ou d'un ensemble d'États un inventaire de leur propre patrimoine immatériel. Plus conscients des trésors qu'ils abritent, ils seront sans aucun doute plus attentifs à leur protection, et à celle des acteurs locaux qui le font vivre.

D'autre part, les candidatures doivent non seulement mettre en avant la valeur culturelle du bien proposé, mais aussi proposer des plans de sauvegarde détaillés. La qualité de ces plans de sauvegarde a été un élément essentiel pour l'acceptation d'une candidature.

Enfin, l'inscription sur la liste par l'UNESCO est un engagement de sa part à mettre tout en œuvre pour aider le ou les pays détenteurs du chef d'œuvre proclamé à financer le plan de sauvegarde. J'espère qu'elle incitera de nombreux

autres donateurs à rejoindre ceux qui ont déjà généreusement contribué à ce financement, comme le Japon, l'Italie, ou qui se sont engagés à le faire, comme la Corée ou les Émirats arabes Unis.

Il va sans dire que l'expérience acquise lors de cette première proclamation contribuera largement à la réflexion et au débat concernant l'instrument normatif, et ce dès la prochaine séance du Conseil exécutif qui commencera dans quelques jours. A terme, il est également évident que la complémentarité de ces deux volets est destinée à se résoudre dans leur réunion. Nous disposerons ainsi d'un instrument juridique et d'une liste de faits et d'espaces culturels susceptibles d'être protégés par cet instrument normatif.

Avant d'en venir à la proclamation des chefs d'œuvre eux-mêmes, que vous attendez tous avec impatience, je tiens à remercier les dix-huit membres de notre jury international qui ont travaillé très activement durant trois jours — et tout particulièrement son président, Monsieur Juan Goytisolo, grand écrivain et spécialiste de l'oralité. J'adresse également mes hommages aux deux Vice-Présidents, sa Majesté le Kabaka du Buganda, ainsi que la Princesse Basma de Jordanie, dont l'expérience et la sagesse nous ont été précieuses. Je souhaite enfin bienvenue au Président Konare, Président de la République du Mali et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, éminent historien et spécialiste du patrimoine culturel africain, qui nous honore de sa présence aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier très chaleureusement Madame Munajat Yulchieva pour l'admirable expression du patrimoine oral qu'elle a bien voulu nous offrir à l'ouverture de cette cérémonie; elle a été un membre très actif de ce jury.

Je voudrais les remercier tous chaleureusement pour l'intensité du travail accompli, et pour les nombreuses suggestions qu'ils ont bien voulu formuler pour améliorer la procédure de la prochaine proclamation. Bien qu'une soixantaine de pays aient manifesté leur désir de soumettre leur candidature et demandé une assistance préparatoire, trente-six dossiers ont été finalement transmis à l'UNESCO. Trente-deux ont été soumis à l'examen du jury, les autres n'ayant pas satisfait aux critères d'acceptation administratifs. A l'issue de ses délibérations, le jury m'a recommandé la proclamation de 19 chefs d'œuvre.

Après l'examen attentif des recommandations du Jury, j'ai décidé de les suivre dans leur intégralité, et de proclamer les dix-neuf espaces culturels ou formes d'expression culturelle suivants « chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » : Je les citerai selon l'ordre alphabétique du pays qui les a présentés.: je les citerai selon l'ordre alphabétique du pays qui les a présentés.

1. **L'espace culturel des Garifuna**, présenté par le Belize et soutenu par le Honduras et le Nicaragua, qui comprend la langue et la culture de cette communauté issue des métissages caractéristiques de la région. En effet, les Garifuna actuels sont les descendants d'esclaves africains, rescapés de l'île de Saint-Vincent et exilés au XVII^e siècle à la suite de leur opposition farouche à la colonisation anglaise et française. La langue, mais aussi la musique et la danse, sont des aspects essentiels de cette culture aujourd'hui gravement menacée.
2. **Le patrimoine oral guèlèdè**, présenté par le Bénin et soutenu par le Nigéria et le Togo, qui inclut non seulement des récits, mais tout un cérémonial rituel qui a lieu tous les ans après les récoltes ou lors d'événements importants. Le spectacle, avec ses masques sculptés très spécifiques, est chanté en langue yoruba. Il retrace l'histoire et les mythes des peuples Yoruba-Nago. L'origine mythique de ces cérémonies se situerait au moment du passage d'une société matriarcale à une société patriarcale ; elles serviraient donc à apaiser la colère des mères.
3. **Le carnaval d'Oruro**, présenté par la Bolivie, cérémonie caractéristique du syncrétisme entre traditions andines et religion chrétienne. Après l'arrivée des colons espagnols, la fête traditionnelle Ito du peuple Uru, qui avait lieu à Oruro, a été interdite. Des éléments de la fête, comme les danses ou certaines divinités andines, se sont introduits dans le carnaval, qui a lieu avant le Carême tous les ans.
4. **L'opéra Kunqu**, présenté par la Chine, qui représente la plus ancienne tradition théâtrale chinoise, alliant musique, danse, poésie, costumes et masques. Les grands airs alternent avec des parties déclamées et des acrobaties, et le chant est toujours accompagné de mouvements et gestes stylisés et très travaillés. Le Kunqu a grandement influencé toutes les autres formes de théâtre qui ont germé en Chine.
5. **Les trompettes Gbofe d'Afoukaha : la musique et l'espace culturel de la communauté Tagbana**, présentés par la Côte d'Ivoire, qui représentent un type de trompette, mais également tout un rituel dans la communauté. Au centre de ce rituel, ces trompettes, qui reproduisent le son de la voix humaine et donnent un son qui est ensuite repris par le chœur, puis par les autres chanteurs et instruments.
6. **Le mystère d'Elche**, présenté par l'Espagne, exemple unique d'un mystère médiéval représentant la mort, l'assomption et le couronnement de la Vierge à l'aide d'un dispositif scénique très élaboré qui comprend

une scène horizontale « terrestre » et une scène verticale « céleste ». Entièrement chanté, ce spectacle a lieu tous les ans les 14 et 15 août.

7. **L'espace culturel et la culture orale de Semeiskie**, présentés par la Fédération de Russie, qui englobe la culture traditionnelle de communautés de Vieux-croyants, regroupés dans la région transbaïkalienne. Les coutumes et rituels de la communauté, en particulier la musique religieuse — restée célèbre —, sont ancrés dans la culture de la Russie médiévale, tout comme leurs légendes et leurs proverbes.
8. **Le chant polyphonique géorgien**, intimement lié à l'identité nationale géorgienne, qui exigent une maîtrise technique considérable.
9. **L'espace culturel du Sosso-Bala**, présenté par la Guinée, qui inclut les festivités entreprises autour du Sosso-Bala, un type de xylophone sacré conservé dans le village de Niagassola. Symbole de la liberté et de la cohésion du peuple mandingue, ce xylophone est conservé par le Balatigui, patriarche de la famille Dökala, qui ne peut en jouer qu'à certaines occasions, comme le nouvel an musulman et certains enterrements.
10. **Le théâtre sanscrit Kutiyattam**, présenté par l'Inde, qui représente une tradition de plus de deux mille ans liée à la culture de l'État du Kerala. Les représentations ayant traditionnellement lieu dans les temples, chaque geste est chargé d'une signification sacrée. La présence du feu sur scène comme symbole de la divinité, la purification des acteurs et la sanctification de la scène indiquent que cette forme de théâtre est probablement dérivée d'un rituel védique.
11. **Le théâtre de marionnettes sicilien Opera dei Pupi**, présenté par l'Italie, qui représente des épopées chevaleresques et des sagas liées à la mythologie. Le texte, qui était toujours improvisé à partir d'un canevas tiré d'une grande œuvre littéraire, présente un mélange unique de traditions écrites et de traditions orales. Les marionnettes et les décors représentent également un travail d'une finesse rarement égalée.
12. **Le théâtre Nôgaku**, présenté par le Japon, qui, dans les formes du Nô et du Kyôgen, représente les traditions à la fois sérieuse et tragique du théâtre japonais classique. Dans le Nô — qui utilise beaucoup les masques et des gestes symboliques très épurés —, le héros est souvent un être surnaturel qui se matérialise sous forme humaine, alors que le Kyôgen

repose sur des dialogues comiques. Tous deux ont grandement influencé tous les genres du théâtre japonais.

13. **La création et le symbolisme des croix** présentée par la Lituanie et soutenue par la Lettonie, qui englobe des savoir-faire, des pratiques rituelles séculaires, et surtout le symbole de l'identité du peuple lituanien. Les croix et petits autels, placés sur de hauts poteaux, sont l'expression de grandes qualités de sculpture, notamment géométrique et florale. Les croix font l'objet d'un rituel lors de différentes fêtes religieuses pendant l'année.
14. **L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna**, présenté par le Maroc, carrefour culturel et artistique constitutif du tissu urbain de Marrakech. C'est un lieu de rencontre pour la population locale, mais aussi pour les conteurs, les acrobates, les musiciens, les danseurs, les charmeurs de serpent. C'est aussi un lieu de commerce, de vente de plantes médicinales, de tatouage au henné. Cette richesse exceptionnelle en fait le symbole de Marrakech.
15. **L'espace culturel du district Boysun**, présenté par l'Ouzbékistan, une des régions les plus anciennement habitées au monde, remarquable par sa richesse religieuse, artisanale et artistique, qui s'exprime notamment dans le chant traditionnel ouzbek. Ce district présente des traces du zoroastrisme, du bouddhisme, de l'islam ainsi que de croyances plus anciennes comme le chamanisme et le totémisme.
16. **Les récits chantés Hudhud des Ifugao**, présentés par les Philippines. Ces récits, psalmodiés par les Ifugao de la cordillère des Philippines lors des différentes étapes de la culture du riz en terrasse, comportent plus de 200 histoires d'environ 40 épisodes chacune, dont la récitation dure souvent de trois à quatre jours. Ils ont la valeur d'un document à la fois anthropologique, historique et littéraire.
17. **Le rituel royal ancestral et la musique rituelle du sanctuaire de Jongmyo**, présentés par la République de Corée. Ce rite, qui a lieu dans le sanctuaire royal confucéen dédié aux ancêtres de la famille Joseon le premier dimanche de mai, est un exemple unique de rite de type confucéen inspiré des textes classiques chinois sur le culte des ancêtres et la piété filiale. Les forces du Yin et du Yang s'y expriment tour à tour dans les différents types de danses et de musique.

18. **L'espace culturel de la fraternité du Saint-Esprit des Congos de Villa Mella**, présenté par la République dominicaine, où la musique joue un rôle primordial dans les pratiques rituelles liées au culte du Saint-Esprit. La fraternité trouve ses racines dans la communauté des Congos, groupe ethnique d'origine africaine, et pratique un culte du Saint-Esprit qui est associé aux instruments à percussion. Composée de musiciens, elle joue pour rendre hommage au Saint-Esprit lors de certaines occasions rituelles.
19. **Le patrimoine oral et les manifestations culturelles du peuple Zápara**, présentés par le Pérou et l'Équateur, comportent une langue qui n'est plus parlée que par cinq personnes et qui est dépositaire des mythes et du savoir-faire remarquable des communautés amazoniennes. Les Zápara, qui habitent la forêt amazonienne, sont en effet les détenteurs d'un savoir inégalé sur la faune, la flore et les techniques médicinales traditionnelles, qui s'expriment dans leur langue et dans leurs mythes.

Monsieur le Président de la République,
 Votre Altesse,
 Excellences,
 Mesdames et Messieurs,

Cette proclamation consacre des espaces culturels ou des formes d'expression culturelle qui reflètent la créativité de leurs créateurs et la diversité du génie humain. Nombreux sont ceux qui exigent une opération de sauvegarde urgente et immédiate. Je suis heureux de constater que nombreux sont les chefs d'œuvre proclamés qui proviennent de pays en développement. Cette proclamation vient donc, conformément à mon souhait, compenser la faible représentation que certains de ces pays connaissent en matière de patrimoine matériel. Je suis également satisfait de constater que les États ont privilégié, dans leurs candidatures, des espaces culturels vivants, dont chacun est un « fait social total », pour emprunter l'expression si appropriée de Marcel Mauss, revêtu d'un sens à la fois économique, social, culturel et philosophique. Dans leur intégrité, ces espaces rassemblent les langues, la musique, les épopées, les rituels et les connaissances traditionnelles ; autant de formes d'expression culturelle qui sont maintenant menacées de disparition. Nous avons constaté, à la lecture des dossiers de candidature, que les menaces sont innombrables, qu'il s'agisse des aspects négatifs de la mondialisation, du déplacement des peuples à la suite d'une instabilité politique et socio-économique, de la détérioration de l'environnement, du développement incontrôlé du tourisme, ou de la folklorisation.

Aussi je veux réitérer la promesse que j'ai faite tout à l'heure, au début de mon intervention, de faire en sorte que, à la suite de cette proclamation, un soutien adéquat soit accordé aux associations et organisations locales qui se sont engagées, dans le cadre des plans d'action inclus dans les dossiers de candidature, à revitaliser le patrimoine oral et immatériel de l'espace culturel dans son contexte d'origine et en étroite collaboration avec les communautés concernées.

Quelques-uns des candidats proclamés aujourd'hui seront invités en octobre prochain, pendant notre Conférence générale, pour présenter leurs chefs d'œuvre aux représentants des 188 États membres qui se réuniront ici, au Siège de l'UNESCO. Ce sera également l'occasion de mettre en place une aide financière et technique pour la mise en œuvre des plans de sauvegarde.

Je lancerai également l'appel à candidatures pour la prochaine proclamation, qui aura lieu en mai 2003, et j'espère que nous recevrons un nombre encore plus important de candidatures. J'invite en particulier les régions qui ne sont pas encore suffisamment bien représentées à faire des efforts tous particuliers pour nous soumettre des candidatures de qualité. La date limite pour la soumission sera le 30 juin 2002 et la procédure d'évaluation scientifique et technique des dossiers aura lieu de juillet 2002 à avril 2003. En mai 2003, juste avant la session de printemps du Conseil exécutif, la deuxième proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité sera organisée.

J'adresse donc mes plus sincères félicitations et remerciements aux États et aux communautés représentés sur cette première liste des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui ont procédé en si peu de temps à l'évaluation des dossiers. Je veux inviter ceux qui n'ont pas été retenus pour cette première proclamation à représenter leur candidature la prochaine fois, en la reformulant conformément aux recommandations du Jury.

Je suis convaincu que cette cérémonie constitue une étape essentielle dans l'histoire de l'action en faveur du patrimoine mondial, car elle marque de manière extrêmement claire la reconnaissance des spécificités du patrimoine culturel immatériel dans l'indispensable préservation de la diversité culturelle.